

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2007

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 17 septembre 2007, à 20h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00. La mairesse, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, les avis de convocation de la séance spéciale ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

297/17-09-07

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle, appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière :

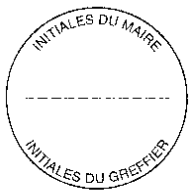
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97
3. Règlement numéro 118 : Date de la tenue du registre
4. Appel d'offres no. 2007-07 pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte paysagiste, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

### ADOPTÉE

298/17-09-07

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97 et



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2007

renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis le 10 septembre 2007.

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du règlement numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97 est reproduit au livre des règlements.**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 118 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro 118 au 10 octobre 2007 de 9h00 à 19h00 à la salle du Conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

299/17-09-07

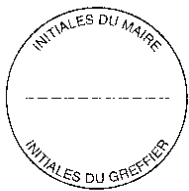
### APPEL D'OFFRES NO. 2007-07 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, INCLUANT UN ARCHITECTE PAYSAGISTE, POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs à des services professionnels d'ingénieurs-conseils, incluant un architecte paysagiste, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation, faisant partie de l'appel d'offres no. 2007-07 de la Ville, tels que préparés en date du 17 septembre 2007.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie, incluant les services professionnels d'architecture de paysage, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50.00 \$ taxes incluses, que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Alain



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2007

Deslauriers, directeur général de la Ville, ou de Mme Claire Coulombe, directrice générale adjointe de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au cahier des charges et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres no. 2007-07 de la Ville datés du 17 septembre 2007.

Que les soumissions soient valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions complétées sur les documents fournis par la Ville soient considérées.

Que, pour être considérée, une soumission devra être déposée selon les exigences prescrites dans les instructions aux soumissionnaires incluses dans le cahier des charges de la Ville.

Que l'enveloppe générale contenant la soumission soit transmise sous pli cacheté au bureau de la Ville, avant 14:00 heures (heure du Québec), le 26 octobre 2007.

Que l'ouverture des soumissions soit faite publiquement par la greffière, ou son substitut, de la Ville, le 26 octobre 2007 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues même celle offrant le meilleur rapport qualité / prix.

Que, par conséquent, la Ville n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

D'accepter le système de pondération et d'évaluation des offres qui sera utilisé pour l'analyse des offres formulées par les professionnels dans le cadre du présent appel d'offres, tel que détaillé au cahier des charges de la Ville.

De nommer membres du Comité de sélection, les personnes suivantes :

M. Alain Deslauriers, directeur général,  
Mme Claire Coulombe, greffière,  
Mme Pauline Legault, trésorier,  
M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics,  
M. Serge Boileau, ingénieur externe.

Que Mme Lise Cadieux, greffière adjointe de la Ville, agisse à titre de secrétaire dudit Comité de sélection.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

**ADOPTÉE**

### Période de questions

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent toutes sur les modalités de la tenue de la période d'enregistrement relative au règlement numéro 118.



No de résolution  
ou annotation

**300/17-09-07**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2007

### **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h18.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Claire Coulombe**